Image not found or type unknown

Rupture de Contrat à durée indéterminée

Par **enzopist**, le **20/07/2014** à **19:49**

Bonjour, je voudrais savoir si je sollicite une rupture conventionnelle à mon patron et que ce dernier refuse, et que suite à cela je ne vais plus au travail, il va me licencié je suppose, et cela se fera au bout de combien de temps apres mon premier jour d'absence et est-ce je pourrais prétendre à mes allocations de chômage? Merci

Par **P.M.**, le **20/07/2014** à **21:35**

Bonjour,
L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché(e) par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés